

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 20 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 4^{ème} ordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 14 octobre 2021

Date affichage : 21 octobre 2021

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 16 Pour : 16

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Christophe METREAU, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Marc LIONARD et Didier MOUCHEBOEUF, Charlotte DENIS-CUVILLIER et Claude NEREAU

Etait excusées : Marie BERNARD et Claire RAMBEAU-LEGER

Etait absent : Marc LIONARD

Monsieur Ludovic GIRARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : Aménagement d'une aire de jeux publique sur la commune

**Validation demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Au titre du fonds de revitalisation des communes rurales**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune souhaite aménager une aire de jeux publique sur la commune proche de l'église de Vassiac.

Le devis de travaux et d'installation des agrès s'élève à 3 732,00 euros HT soit 4 478.40 euros TTC.

La commune peut bénéficier d'un soutien financier du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds de revitalisation des communes rurales à hauteur de 35% du montant HT du devis soit une aide potentielle de 1 306.20 euros.

Monsieur Le Maire demande aux membres présents de valider le projet d'aménagement d'une aire de jeux publique pour un montant de 3 732,00 euros HT et de valider la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds de revitalisation des communes rurales à hauteur de 35% plafonnée à 50 000,00 euros soit une aide potentielle de 1 306.20 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE VALIDER** le projet d'aménagement d'une aire de jeux publique pour un montant de 3 732,00 euros HT,
- **DE VALIDER** la demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime au titre du fonds de revitalisation des communes rurales à hauteur de 35% plafonnée à 50 000,00 euros soit une aide potentielle de 1 306.20 euros,
- **D'AUTORISER** Monsieur à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

